

CONSEIL MUNICIPAL du 26 MAI 2011 à 20 h 30

EXTRAIT / Taxes & Tarifs

ACTUALISATION des TARIFS COMMUNAUX au 1er JUILLET 2011 -

PARTICIPATION au RACCORDEMENT à l'EGOUT (P.R.E.) -

- ▲ pour les logements neufs, les locaux transformés en logements, les lotissements en fonction du nombre de lots constructibles et chaque logement d'un immeuble collectif social ou privé : 2.466 € au lieu de 2.430 €
- ▲ pour les constructions et les transformations de locaux liées aux bâtiments : du secteur hôtelier (hôtel, gîte, chambre d'hôte), du secteur de la santé (clinique, maison de retraite, établissement d'accueil, cabinet médical, paramédical...), du secteur libéral..., du secteur artisanal, commercial et industriel : 16.50 € par m² de SHON avec un minimum de 2.466 € au lieu de 2.430 €

REMBOURSEMENT des FRAIS DE BRANCHEMENT -

736 € au lieu de 725€

Donnery, le 1^{er} juin 2011

Madame la Maire,
Grataroli Céline